

# Le logiciel libre

Sébastien WILMET

Septembre 2021

Quand on a un ordinateur (le *matériel*), ce n'est pas suffisant pour accomplir des tâches avec. Il faut ajouter des *logiciels*. Un logiciel permet de dire au matériel quelles instructions exécuter.

Il faut noter qu'un logiciel a potentiellement accès à des données confidentielles nous appartenant (des documents qui se trouvent sur le disque dur), ainsi qu'un accès au réseau (internet). Le réseau permet non seulement d'*obtenir* des informations en plus, mais aussi d'*envoyer* des données qui seront alors stockées dans d'autres ordinateurs connectés au réseau.

Pour créer un logiciel, les informaticiens écrivent du *code source* dans un certain *langage de programmation*. Le code source ressemble à des lignes de texte, mais avec une grammaire très structurée et contenant de la logique. C'est ce code source qui indique quelles instructions l'ordinateur doit exécuter.

Quand une firme souhaite développer un logiciel et l'installer chez ses clients, pour que le client sache utiliser le logiciel, le code source n'est pas forcément nécessaire. En effet, le code source est le « texte » que les informaticiens comprennent, mais ce code doit être d'abord transformé en instructions machines (que le matériel comprend). Dans tous les cas, il est possible pour la firme informatique de garder son code source secret.

Un *logiciel propriétaire* est un logiciel dont le code source n'est connu que par l'organisation qui a développé ce logiciel. Sans le code source, il est difficile de savoir ce que le matériel exécute vraiment. Il peut y avoir des fonctionnalités malveillantes qui sont difficiles à détecter.

Un *logiciel libre*, par contre, est un logiciel dont le code source est disponible et qui garantit un certain nombre de libertés fondamentales : pas de restrictions lors de l'usage du logiciel ; pouvoir distribuer des copies ; pouvoir étudier son fonctionnement ainsi que modifier le code source.

Pour un simple citoyen non-spécialiste de l'informatique, certaines des libertés fondamentales du logiciel libre ne sont pas (directement) accessibles : lire le code source et le modifier. Cependant, des analogies sont possibles avec d'autres domaines qui concernent tout un chacun : la médecine, pour se mettre d'accord sur certaines mesures sanitaires lors d'une pandémie ; les citoyens peuvent faire confiance aux nombreux spécialistes. Une autre analogie possible est la démocratie, où tout le monde peut se présenter pour se faire élire, ou créer un nouveau parti ; tout le monde ne le fait pas, mais tous les citoyens bénéficient de ce système.



Ce texte est mis à disposition selon les termes de la *Licence Creative Commons Attribution — Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International*.

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>